

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2020

Date de la convocation : 29 JUIN 2020

Date de l'affichage : 29 JUIN 2020

Séance ordinaire du TROIS JUILLET DEUX-MIL-VINGT

L'an Deux Mil Vingt, le TROIS JUILLET à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RAMOS-CAMACHO Véronique, RANCUREL Marie-France, URBAIN Aurélie et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Procurations : M. MONDET Alain à M. MONDET Bertrand
M. PERREAU Sébastien à M. ROL Yves

Mme Virginie BORONAT a été élue secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS EAU/ASSAINISSEMENT ET COMMUNAL 2020

Après avoir entendu Mme Marie-Andrée CORTESE, Vice-Présidente de la commission « finances » présenter les décisions de la commission sur les perspectives budgétaires pour l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

► **VOTE** les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET COMMUNAL

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 145 260.00 €	2 145 260.00 €
INVESTISSEMENTS	1 097 240.00 €	1 097 240.00 €

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	256 900.00 €	256 900.00 €
INVESTISSEMENTS	574 910.00 €	574 910.00 €

Il est précisé qu'étant donné le contexte particulier de ce budget voté à mi-exercice, les crédits portés aux différents programmes d'investissement permettront de financer les études nécessaires à la réalisation des projets qui interviendront par la suite.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

► **DECIDE** de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020,

► **VOTE** les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti 20.98
- Taxe sur le foncier non bâti 42.61

La taxe d'habitation dont le taux communal était auparavant voté dans ce cadre fait l'objet, à partir de cette année, d'un mécanisme de compensation instauré par l'Etat.

M. ROCHETTE précise qu'il est important de revoir régulièrement le niveau de la fiscalité directe locale puisque les différents financeurs des collectivités locales se basent sur cette évolution pour décider de l'octroi de subventions.

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE, sur demande de MM. François BALANSARD et Jean-Marc MARTINATO, les modifications suivantes apportées aux Commissions Communales installées le 5 juin 2020 :
 - URBANISME :
Vice-Président : M. Alain MONDET
Membres élus : Mmes Aurélie URBAIN, Marie-France RANCUREL et Mrs François BALANSARD et Jean-Marc MARTINATO
 - TRAVAUX :
Vice-Président : M. Sébastien PERREAU
Membres élus : Mme Marie-Andrée CORTESE et Mrs Yves ROL, Jean-Marc MARTINATO et François BALANSARD
 - COMMUNICATION :
Vice-Présidente : Mme Marie-France RANCUREL
Membres élus : Mmes Corinne CORVAL, Aurélie URBAIN et M. Christian ROCHETTE
- PROPOSE aux services de la Direction Générale des Finances Publiques la liste ci-dessous en vue d'une nomination à la Commission Communale des Impôts Directs :
 - M. ROL Yves
 - Mme CORVAL Corinne
 - M. MONDET Alain
 - M. BALANSARD François
 - M. ROCHETTE Christian
 - M. MARTINATO Jean-Marc
 - Mme CORTESE Marie-Andrée
 - M. PERREAU Sébastien
 - Mme BORONAT Virginie
 - Mme NEYROUD Aurélie
 - Mme RAMOS CAMACHO Véronique
 - M. PELLISIER Mathieu
 - Mme URBAIN Aurélie
 - M. BOISSONNET Thierry
 - M. GIRARD Michel
 - Mme FLIGEAT Andrée
 - M. VIARD Thierry
 - M. CHAMPEMONT Daniel
 - Mme FAUCHER Viviane
 - M. GROS Jean
 - Mme LO BASSO Sylvaine
 - M. PESENTI Gilbert
 - M. MAGNAT Jean-Claude
 - M. PESENTI François

Il est précisé que 24 noms sont proposés mais que seuls 12 membres seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques (6 titulaires et 6 suppléants).

ETAT D'ASSIETTES EN FORET COMMUNALE POUR L'ANNEE 2021

M. ROL, Adjoint en charge du dossier expose au Conseil Municipal le contenu de la lettre de M. François-Xavier NICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier et explique la situation de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de reporter l'inscription à l'état d'assiette des coupes détaillées ci-dessous aux motifs suivants :
 - Les parcelles concernées sont inaccessibles en l'état, l'exploitation nécessite la création d'une piste dédiée,
 - Plusieurs parcelles déjà martelées restent invendues à ce jour,
 - Le contexte actuel n'est pas propice au commerce du bois.

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli- vrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
21	IRR	287	5,8	2021	2022	Report								
22	IRR	101	3,6	2021	2022	Report								
23	IRR	589	9,4	2021	2022	Report								

DESIGNATION DES DELEGUES EXTERIEURS

Le Maire lance les différents appels à candidature en vue de la désignation des délégués extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DESIGNER pour l'association « Espace Belledonne » :
 - Mme Marie-France déléguée titulaire
 - M. Mathieu PELLISSIER, délégué suppléant
 - DESIGNER pour l'association « Communes forestières de France » :
 - M. Yves ROL, délégué titulaire
 - M. Jean-Marc MARTINATO, délégué suppléant
 - DESIGNER au « Comité National d'Action Sociale »
 - Mme Virginie BORONAT, représentante élue
 - Mme Sylvie PASTOORS, représentant salariée
 - DESIGNER comme candidats au comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne :
 - M. Bertrand MONDET,
 - Mme Marie-France RANCUREL
 - Mme Aurélie URBAIN
- Il est précisé que les délégués seront désignés par le Conseil Communautaire de la 4C.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme BORONAT, élue en charge des ressources humaines, expose la demande de diminution de taux d'activité d'un agent non titulaire à temps non complet en poste à l'agence postale communale, pour raison

personnelle. Cette adaptation ne modifiera pas les horaires d'ouverture au public de l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VOTE** la suppression du poste d'Adjoint Administratif existant à 23.00 heures hebdomadaires annualisées et la création d'un poste d'Adjoint Administratif à compter du 1^{er} juillet 2020 à 21.00 heures hebdomadaires annualisées, à l'agence postale communale.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat de travail à durée déterminée correspondant

Elle expose ensuite le cas d'un second agent en poste à l'agence postale communale dont le 2nd contrat à durée déterminée est échu depuis le 31 mai 2020 et la possibilité de renouveler ce contrat à durée déterminée en application de l'article 3-3-5 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, au-delà de la période maximale de 6 ans, en contrat à durée indéterminée.

Considérant la nécessité de maintenir le poste et le professionnalisme de l'agent en place,

Considérant l'état d'urgence sanitaire et l'interdiction de réunir le Conseil Municipal pendant la période de confinement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** le renouvellement de ce contrat en CDI à partir du 1^{er} juin 2020 à l'indice brut 351/majoré 328 et pour 27 heures de travail hebdomadaire annualisées.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail à durée indéterminée correspondant

CESSION DE L'AUBERGE DU PONT

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en vente du bâtiment communal appelé « Auberge du Pont » sise route de Belledonne et l'informe de l'offre de la société BOCH 22, société à responsabilité limitée au capital de 135 000 € dont le siège est à ANNECY, 22 rue Louis Boch, représentée par son gérant Franck BRUSCO. L'acquéreur envisage la création de 2 appartements au-dessus du restaurant et de 8 autres dans l'autre partie du bâtiment qui n'appartient pas à la commune, en vue d'une revente.

Il rappelle le niveau de l'évaluation du bien effectuée par les services des domaines en 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient la candidature de la société BOCH 22,
- Accepte le prix de cession 150 000 € fixé entre les parties, comprenant :
 - o Le bâti situé sur la parcelle E 5
 - o Du mobilier divers pour une valeur de 7 500 €
- Autorise le Maire à signer la promesse à intervenir avec la société BOCH 22 et l'acte notarié correspondant chez Maître ENGEL Nicolas, Notaire à Valgelon-La Rochette
- Autorise le Maire à faire effectuer tous les contrôles et diagnostics obligatoires en la matière.

Etant entendu que l'acquéreur reprendra à son nom le bail commercial établi avec la SAS LUMI A en cours selon les mêmes conditions et ne demandera pas de changement de destination du local bar/restaurant.

AVIS SUR LE PROJET ARKEMA A LA CHAMBRE

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. ROCHETTE, élu en charge du dossier, du dossier d'enquête publique de l'usine ARKEMA relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle production (D.P.T.A.) et noté que l'évaluation des risques sanitaires a montré, après prise en compte des remarques de l'ARS, qu'il n'y aurait pas d'impact sanitaire au-delà des seuils réglementaires en fonctionnement normal :

► S'interroge, compte-tenu du nombre important d'incidents recensés annuellement au niveau de l'usine ARKEMA de La Chambre, sur l'utilité d'engager de nouveaux risques,

- ▶ Rappelle l'incident à l'usine Blue System (Bordas) le 12 janvier 2004 qui a provoqué un important « nuage toxique de chlore » qui a navigué entre La Chambre/St Martin sur La Chambre et Epierre,
- ▶ Rappelle les très fréquentes nuisances olfactives de l'actuelle production signalées par courriers ou mails à de nombreuses reprises à la Direction de l'usine,
- ▶ Constate régulièrement une pollution stagnante sur les villages du secteur installés en fond de vallée, due notamment aux particules fines,
- ▶ Rappelle l'incendie de 2019 à l'usine Lubrizol de Rouen et ses conséquences graves pour la population et l'environnement et plus récemment, en mai 2020, la fuite d'ammoniac de l'usine Yara France près du Havre,
- ▶ Se réfère à une étude du CNRS publiée en mai 2020, menée au CERN, qui montre que l'ammoniac et l'acide nitrique jouent un rôle crucial dans la formation des nuages de pollution aux particules fines,
- ▶ Considère qu'il est important d'être vigilant,
- ▶ Demande la mise en place, d'une part d'un suivi au jour le jour des émanations de NHS, incolore mais irritant, d'autre part de capteurs ad hoc qui permettent un arrêt immédiat en cas de problème,
- ▶ Demande un engagement de la société ARKEMA sur une date de mise en place de filtres supprimant toutes les odeurs émises par l'usine.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis motivé et réservé sur le projet d'installation d'une production de D.P.T.A sur le site ARKEMA de La Chambre, eu égard aux remarques ci-dessus et compte-tenu des incidents récents et de la mise en cause des élus.

Mme RANCUREL s'inquiète toutefois de cette prise de position par rapport à un « danger mortel ».

PLANIFICATION DE LA RENTREE

- Les réunions de travail du lundi matin sont maintenues pendant la période estivale,
- Le Conseil Municipal sera convoqué le vendredi 10 juillet 2020 pour procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,
- La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 18 septembre 2020, elle pourra être avancée au 1^{er} septembre en cas de nécessité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'est abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

